

REGLEMENT SALON D'HIVER CAMPAGN'ARTS 2026

PEINTURE & PHOTOS

Article 1

L'exposition de peinture et photo 'Salon d'hiver Campagn'arts' aura lieu à la salle des fêtes de Sciecq le **15 Février 2026**. La remise de prix officielle aura lieu à **18h00**.

Article 2

Chaque artiste pourra présenter jusqu'à **3 œuvres** (1m2 maximum par tableau / 40 x 60 maximum par photo). Les œuvres devront être équipées d'un système d'accrochage. Toutes les techniques picturales et photographiques sont acceptées.

Article 3

Le droit d'inscription est de 15 Euros.

Article 4

Une commission de 10% sera perçue par l'association Campagn'Arts pour toute œuvre vendue pendant l'exposition.

Article 5

Le dossier d'inscription devra comporter photos des œuvres + biographie de l'artiste (par mail) + règlement signé et daté et chèque au nom de l'association (par voie postale).

Article 6

Nature des prix CONCOURS DE PEINTURE :

Prix de la municipalité de Sciecq : 200 euros (œuvre non-acquise)

Prix de la municipalité de Saint-Rémy : 200 euros (œuvre non-acquise)

Prix du Public : 100 euros (œuvre non-acquise)

Nature des prix CONCOURS DE PHOTOS :

Grand prix de Sciecq : 200 euros (œuvre non-acquise)

Prix du Public : 100 euros (œuvre non-acquise).

Article 7

Date limite du dépôt de candidature le **8 février 2026**.

Article 8

La validation de l'inscription s'effectuera par mail.

Article 9

Le dépôt des œuvres se fera le **samedi 14 février de 10h à 12h et de 14h à 16h**.

Article 10

Le retrait des œuvres se fera le **15 février** après la proclamation du palmarès.

Article 11

L'association décline toute responsabilité en cas de dommage non dû à un membre de l'association. A charge pour l'artiste de contracter une assurance s'il le souhaite.

Article 12

L'artiste devra être présent ou représenté lors du palmarès. En cas d'absence du lauréat*, le prix sera remis au 2ème. (*sauf cas de force majeure).

Les exposants souhaitant déjeuner sur place fourniront 1 plat sucré et/ou 1 plat salé pour constituer un buffet commun et convivial (apportez vos couverts). Buvette prévue sur place.

Acceptation du présent règlement (date +signature) :